

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00833
Numéro SIREN : 803 769 827
Nom ou dénomination : FERRERO FRANCE COMMERCIALE

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2024 sous le numéro de dépôt 2704

Désignation de l'entreprise : SAS FERRERO FRANCE COMMERCIALE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 18 Rue Jacques Monod 76130 MONT SAINT AIGNAN

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 0 3 7 6 9 8 2 7 0 0 0 1 2

Néant *

				Exercice N clos le, 31082023	N-1 31082022			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	34 399 758	33 972 341	427 416	629 874
		Fonds commercial (1)	AH	AI	3 809 396	3 809 396		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	37 405		37 405	298 113
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	1 462 467	727 258	735 209	766 100
		Constructions	AP	AQ	17 640 366	10 234 362	7 406 003	6 928 458
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3 084 332	2 003 159	1 081 173	973 753
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	4 353 997	2 511 995	1 842 001	486 691
		Immobilisations en cours	AV	AW	308 260		308 260	2 063 695
		Avances et acomptes	AX	AY				23 062
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE	9 122			9 122
		Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI	757 317			697 844	
TOTAL (II)		BJ	BK	65 862 422	53 258 512	12 603 909	12 876 716	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	3 407 053	334 809	3 072 244	3 078 483
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	125 721 193	779 572	124 941 620	123 099 548
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	384 665		384 665	65 400
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	223 843 855	254 129	223 589 725	237 823 038
		Autres créances (3)	BZ	CA	98 055 875		98 055 875	209 487 478
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	683 852		683 852	2 385 096	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	714 570		714 570	816 501	
	TOTAL (III)	CJ	CK	452 811 067	1 368 511	451 442 556	576 755 548	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	518 673 489	54 627 023	464 046 466	589 632 265	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

22 MARS 2024



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS FERRERO FRANCE COMMERCIALE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 13 174 330)	DA	13 174 330	13 174 330
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	9 395 779	9 395 779
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 317 433	1 317 433
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	9 261	2 864 709
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	38 046 074	100 246 858
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	2 845 232	2 945 811
	TOTAL (I)	DL	64 788 110	129 944 922
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	19 082 537	25 084 742
	Provisions pour charges	DQ	10 090 495	19 453 801
	TOTAL (III)	DR	29 173 033	44 538 544
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	686	3 851
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	26 732 293	24 616 642
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	286 346 130	258 169 528
	Dettes fiscales et sociales	DY	38 228 017	36 762 599
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	273 987	174 241
	Autres dettes	EA	15 685 480	92 232 818
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 818 725	3 189 117
TOTAL (IV)	EC	370 085 322	415 148 798	
Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	464 046 466	589 632 265	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	338 554 092	383 319 364	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
Désignation de l'entreprise : SAS FERRERO FRANCE COMMERCIALE						Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	1 478 757 674	FE	FF	1 478 757 674	1 390 765 102	
		FG		FH	FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 478 757 674	FK	FL	1 478 757 674	1 390 765 102	
	Production stockée*				FM	(7 712 513)	11 002 623	
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	321 072	381 733	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	44 813 484	25 914 692	
	Autres produits (1) (11)				FQ	22 452 387	104 203 316	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 538 632 106	1 532 267 469
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	1 057 683 083	1 049 059 697	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(307 366)	(733 659)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	308 997 751	282 700 422	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	6 313 510	7 031 802	
	Salaires et traitements*				FY	54 114 752	53 979 028	
	Charges sociales (10)				FZ	26 369 376	27 050 569	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	1 613 133	1 802 927
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	1 125 101	10 399 416
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	18 815 313	40 610 176	
	Autres charges (12)				GE	4 757 141	4 736 481	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 479 481 799	1 476 636 862	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	59 150 307	55 630 606	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	2 872 751	4 848	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN	2 077	1 354	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	2 874 828	6 202	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 366 305	1 076 351	
	Différences négatives de change				GS	6 144	423	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	1 372 450	1 076 774	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	1 502 378	(1 070 571)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	60 652 685	54 560 034	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS FERRERO FRANCE COMMERCIALE			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	115 420 199
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	9 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	1 021 425
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	116 441 624
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	47 911 033
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	103 948
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	315 218
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	48 330 200
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	68 111 424
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	14 332 010	8 649 748
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	8 092 589	9 884 936
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 648 715 297
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 548 468 438
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	100 246 858
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	2 833 099
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	22 724
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	375 016
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges	A1	614
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	A9		
	facultatives A6	obligatoires		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
joindre en annexe :				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes et pénalités fiscalement non déductibles			12 829	
Pénalités logistiques			4 077 876	
Valeur Comptable des Eléments d'Actifs Cédés			91 300	
Produits de cession d'actifs				9 500
Amortissements Dérogatoires			561 623	662 203
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										SAS FERRERO FRANCE COMMERCIALE										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations									
								1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
												3		3							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	43 740 902	KE		KF	53 791							
CORPORELLES	Terrains								KG	1 462 467	KH		KI								
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9				KJ	4 404 007	KK		KL	852								
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1				KM	900 957	KN		KO	186 945								
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2				KP	11 321 992	KQ		KR	82 944								
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	2 802 544	KT		KU	153 143								
		Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		KW		KX									
		Matériel de transport*						KY		KZ		LA									
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	5 479 206	LC		LD	716 578								
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG										
	Immobilisations corporelles en cours								LH	2 063 695	LI		LJ	177 898							
	Avances et acomptes								LK	23 062	LL		LM								
	TOTAL III								LN	28 457 934	LO		LP	1 318 363							
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T							
Autres participations								8U		8V		8W									
Autres titres immobilisés								IP	9 122	IR		IS									
Prêts et autres immobilisations financières								IT	697 844	IU		IV	190 995								
TOTAL IV								LQ	706 966	LR		LS	190 995								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	72 905 803	ØH		ØJ	1 563 149								
CADRE B		IMMOBILISATIONS						Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
								par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
								1		2		4		4							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		IN		CØ		DØ								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		IO	29 624	LV	5 518 509	LW	38 246 559	IX	38 246 559					
CORPORELLES	Terrains								IP		LX		LY	1 462 467	LZ	1 462 467					
	Constructions	Sur sol propre					IQ	(129 102)	MA		MB	4 533 962	MC	4 533 962							
		Sur sol d'autrui					IR	(396 936)	MD	61 744	ME	1 423 095	MF	1 423 095							
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS	(289 048)	MG	10 677	MH	11 683 307	MI	11 683 307							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT	(151 895)	MJ	23 250	MK	3 084 332	ML	3 084 332					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers					IU		MM		MN		MO								
		Matériel de transport					IV		MP		MQ		MR								
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	(1 019 038)	MS	2 860 825	MT	4 353 997	MU	4 353 997							
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX								
	Immobilisations corporelles en cours								MY	1 933 334	MZ		NA	308 260	NB	308 260					
Avances et acomptes								NC	23 062	ND		NE		NF							
TOTAL III								IY	(29 624)	NG	2 956 498	NH	26 849 423	NI	26 849 423						
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		ØU		M7		ØW						
	Autres participations								IO		ØX		ØY		ØZ						
	Autres titres immobilisés								II		2B		2C	9 122	2D	9 122					
	Prêts et autres immobilisations financières								I2		2E	131 522	2F	757 317	2G	757 317					
	TOTAL IV								I3		NJ	131 522	NK	766 439	2H	766 439					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		ØK	8 606 530	ØL	65 862 422	ØM	65 862 422						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Exercice N clos le : 31 08 2023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS FERRERO FRANCE COMMERCIALE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS FERRERO FRANCE COMMERCIALE</u>							Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial		RE	3 809 396	RF		RI		RJ	3 809 396	
Autres immobilisations incorporelles		PE	39 003 518	PF	448 536	PG	5 479 713	PH	33 972 341	
TOTAL I		RK	42 812 914	RM	448 536	RN	5 479 713	RO	37 781 737	
Terrains		PI	696 367	PJ	30 891	PK		PL	727 258	
Constructions	Sur sol propre	PM	1 524 356	PN	87 309	PO		PQ	1 611 666	
	Sur sol d'autrui	PR	898 407	PS	63 468	PT	60 118	PU	901 757	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	7 275 735	PW	451 341	PX	6 138	PY	7 720 938	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 828 791	QA	181 066	QB	6 698	QC	2 003 159	
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 992 514	QM	350 519	QN	2 831 039	QO	2 511 995	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II		QU	17 216 172	QV	1 164 596	QW	2 903 994	QX	15 476 775	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	60 029 087	ØP	1 613 133	ØQ	8 383 708	ØR	53 258 512	
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	218 833	P7	P8	P9	398 936		
TOTAL I	RW	RX	RY	218 833	RZ	SB	SC	398 936		
Terrains	Q2	10 671	Q3	Q4	Q5	12 315	Q6	Q7		
Constructions	Sur sol propre	Q9	94 129	R1	R2	1	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	2 361	R8	R9	8 152	S2	S3		
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	10 499	S6	S7	S8	21 186	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	87 005	T5		T7	128 486		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2	U3		U5	U6		
	Matériel de transport	U8		U9	V1		V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	4 163	V7	133 959	V8	V9	1 201		
	Emballages récup. et divers	W4		W5	W6		W7	W8		
TOTAL II	X2	121 825	X3	220 965	X4	X5	42 857	X6		
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM				NO		
TOTAL III	NP	121 825	NQ	220 965	NR	218 833	NS	42 857		
Total général (I+II+III)	NP	121 825	NQ	220 965	NR	218 833	NS	42 857		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	561 623	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	662 203	Total général non ventilé (NW-NY)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	NP	121 825	NQ	220 965	NR	218 833	NS	42 857		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	561 623	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	662 203	Total général non ventilé (NW-NY)			
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations							SP			SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS FERRERO FRANCE COMMERCIALE</u>							Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	2 945 811	TM	561 623	TN	662 203	TO	2 845 232
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	2 945 811	TS	561 623	TT	662 203	TU	2 845 232
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	22 041 541	4B	9 712 516	4C	17 730 370	4D	14 023 687
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4 385 032	4Y	1 112 972	4Z	1 739 379	5A	3 758 625
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	18 111 969	5W	7 989 824	5X	14 711 073	5Y	11 390 720
	TOTAL II	5Z	44 538 544	TV	18 815 313	TW	34 180 824	TX	29 173 033
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	10 355 361	6P	10 355 361	6R	19 596 341	6S	1 114 381
	Sur comptes clients	6T	244 576	6U	10 719	6V	1 166	6W	254 129
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	10 599 937	TY	10 366 081	TZ	19 597 507	UA	1 368 511	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	58 084 293	UB	29 743 018	UC	54 440 535	UD	33 386 776	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	19 940 415	UF	44 537 352			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	561 623	UK	662 203			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	757 317	UV	195 693	UW	561 624				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	276 655		276 655						
	Autres créances clients	UX	223 567 200		223 567 200						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	9 814		9 814						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	237 183		237 183						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 392 259		15 392 259					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	220 763		220 763					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	67 262 660		67 262 660						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	14 933 195		14 933 195						
	Charges constatées d'avance	VS	714 570		714 570						
	TOTAUX			VT	323 371 619	VU	322 809 994	VV	561 624		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	686		686						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	26 732 293		4 192 631		22 539 662				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	286 346 130		286 346 130						
Personnel et comptes rattachés		8C	26 223 488		17 231 920		2 570 788			6 420 780	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 231 108		6 231 108						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 938 403		4 938 403						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	835 017		835 017						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	273 987		273 987						
Groupe et associés (2)		VI	3 052 291		3 052 291						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	12 633 189		12 633 189						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L	2 818 725		2 818 725						
TOTAUX			VY	370 085 322	VZ	338 554 092		25 110 450		6 420 780	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Joël Ferrero
Certs fixé au jour

FERRERO FRANCE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS EXERCICE 2022/2023

I. PRINCIPES GENERAUX

Les états de synthèse de notre société ont été établis conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les comptes annuels sont établis en conformité du règlement ANC N° 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan et le compte de résultat qui vous sont soumis se présentent sous une forme identique à celle de l'exercice précédent.

II. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

2.1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE :

Aucun élément non récurrent n'est à signaler.

2.2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Aucun élément significatif post clôture n'est à signaler.

III. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

IV. METHODES D'EVALUATION

4.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Les frais de développements internes sont directement passés en charges.

Les logiciels et frais de développement informatiques achetés, répondant à la définition d'un actif, sont immobilisés et amortis :

- sur 3 à 8 ans comptablement
- sur 12 mois fiscalement.

Le complément d'amortissement est constaté en amortissement dérogatoire.

4.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

4.2.1. VALEURS BRUTES :

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition (selon nouvelle définition) ou au prix de revient industriel sans incorporation de frais financiers.

Les immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation.

4.2.2. AMORTISSEMENTS :

Tous les biens y ouvrant droit font l'objet d'un amortissement linéaire sur leurs durées d'utilité. Ce mode d'amortissement est considéré comme l'amortissement comptable.

Conformément à la doctrine administrative 4 A-13-05 du 30 décembre 2005, des amortissements dérogatoires sont comptabilisés afin de bénéficier de l'avantage fiscal accordé.

De ce fait, les éléments « Structure » continuent de bénéficier d'un amortissement fiscal sur la durée d'usage généralement admise.

Les « Composants » sont, quant à eux, amortis économiquement et fiscalement sur leur durée d'utilité bornée, le cas échéant, à la durée d'utilité résiduelle du bien principal.

Les principales durées d'utilités retenues sont :

Constructions :	50 ans pour la structure 10 – 20 ans pour les composants
Installations techniques, Matériel et outillage industriel :	8 à 30 ans
Matériel de transport :	4 ans
Matériel de bureau et informatique :	5 à 8 ans
Mobilier :	8 ans

4.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur valeur historique d'acquisition.

Les titres de participation détenus par la société sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation calculée sur la base de leur valeur d'inventaire, laquelle est estimée à partir de la valeur d'utilité des participations détenues.

4.4. STOCKS :

Les stocks de pièces de rechange sont évalués au coût moyen pondéré.

Sont dépréciés à 100 % les stocks inutilisables.

4.5. CREANCES ET DETTES :

Les créances clients sont portées au bilan lorsque le transfert de propriété est réalisé.

Les créances sont inscrites à l'actif pour leur valeur nominale. Le cas échéant, des provisions sont constituées pour les ramener à leur valeur estimée de recouvrement.

Les créances et dettes en monnaies étrangères, si existantes, sont valorisées aux cours officiels du 31 août 2023.

Les charges à payer sont comptabilisées pour leur montant hors taxes, à l'exception des factures non parvenues.

4.6. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS :

Les valeurs mobilières de placements sont inscrites à l'actif à leur coût d'achat. Le cas échéant, des provisions sont constituées si la valeur de fin de période est inférieure au coût d'achat.

La valeur inscrite à l'actif est égale au prix de marché au 31 Août 2023.

4.7. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES :

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir les risques et charges au titre d'événements survenus avant la date de clôture, s'il est probable que les obligations afférentes provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie.

Les engagements au titre de la médaille du travail sont provisionnés dans les comptes sociaux.

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision pour indemnité de fin de carrière pour la partie non couverte par des versements à un organisme extérieur et figurent en engagement hors bilan pour la partie couverte (cf. 6.5).

La provision pour indemnité de fin de carrière se calcule comme le montant de l'indemnité qui sera due si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

Les calculs intègrent principalement les hypothèses ci-dessous (détails au paragraphe 6.5) :

- Une hypothèse de date de départ en retraite en fonction de l'année de naissance
- Des hypothèses d'augmentation de salaire (incluant le taux d'inflation)
- Une hypothèse de taux de rotation du personnel
- Un taux d'actualisation financière
- Une hypothèse de taux de charges sociales
- Ces évaluations sont effectuées tous les ans.

La convention collective en vigueur :
à compter du 1er juin 2013 : « CCN 5 branches Industries Alimentaires Diverses »

V – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS :

Tableau n° 2054 (ci-joint).

5.2. AMORTISSEMENTS :

Tableau n° 2055 (ci-joint).

5.3 TITRES DE PARTICIPATION :

Deux filiales sont détenues :

Société	Valeur des titres détenus en €	Part de capital détenu	Capitaux propres (€)	Résultat de l'exercice (€)
SAS Ferrero France Commerciale	35 960 000 €	100%	64 788 110 €	38 046 074 €
Ferrero Cameroun S.A	6 292 €	0,002540199%	NS	NS
Total	35 966 292 €			

SAS Ferrero France Commerciale, 18 rue Jacques Monod, 76130 Mont Saint Aignan, France : Cette société a été créée en juillet 2014 (date d'immatriculation au RCS : 28.07.2014), et a démarré son activité de distribution des produits FERRERO sur le territoire français le 1^{er} septembre 2015.

Ferrero Cameroun S.A., Quartier Coron, BP 16326, Youndé, Cameroun.

5.4. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN :

Tableau n° 2056 (ci-joint).

Annexe au tableau n° 2056 des provisions

RUBRIQUES	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISE PROVISIONS (provisions utilisées)	REPRISE PROVISIONS (devenues sans objet)	FIN EXERCICE
Provisions pour risques	455 K€	730 K€	267 K€	91 K€	828 K€
Provisions pour charges	1 789 K€	319 K€	506 K€	- K€	1 602 K€ *
	2 244 K€	1 050 K€	773 K€	91 K€	2 430 K€

(*) Dont 855 K€ de provision départ retraite, 747 K€ de provision médaille du travail.

5.5. DETAIL DU POSTE PROVISIONS REGLEMENTEES :

	31-août-23
Amortissements dérogatoires	26.521 K€

Les méthodes sont détaillées au paragraphe 4.2.2.

5.6. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES :

Tableau n° 2057 (ci-joint).

5.7. CREANCES ET DETTES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE :

Néant.

5.8. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES :

	31-août-23
Créances Clients et comptes rattachés	13 775 K€
Autres Créances	102 152 K€
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 572 K€
Autres Dettes	- K€

5.9. TRANSACTIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIEES :

Le Code de commerce (art. R 123-198 11) prévoit qu'une information soit donnée sur les transactions conclues avec des parties liées. Sont concernés :

- Des dirigeants membres des organes de direction y compris les administrateurs ou leur représentant
- Des actionnaires détenant un droit de vote significatif dans le capital de la société

Aucune information n'est requise lorsque les transactions sont effectuées entre sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère. Les transactions conclues entre Ferrero France et les autres sociétés du groupe Ferrero sont donc exclues de la liste des transactions avec des parties liées.

5.10. DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER :

PRODUITS A RECEVOIR	31-août-23
Clients – Factures à établir	7 747 K€
Autres créances - Avoirs à recevoir	135 K€
Autres créances - Organismes sociaux / Etat	1 506 K€
Intérêts financiers à recevoir	0 K€

CHARGES A PAYER	31-août-23
Fournisseurs – Factures à recevoir	14 230 K€
Autres - Organismes sociaux / Personnel / Etat	6 276 K€
Intérêts financiers à payer	308 K€

5.11. DETAIL DES CHARGES ET DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	31-août-23
Néant	

CHARGES CONSTATES D'AVANCE	31-août-23
Locations, entretien, divers	149 K€

5.12. REEVALUATION LEGALE DE 1976 :

IMMOBILISATIONS NON AMORTISSABLES

- Terrains

AUGMENTATION VALEURS BRUTES au 31/08/2023	ECART DE REEVALUATION au 31/08/2023	VALEUR D'ORIGINE DES BIENS REEVALUES au 31/08/2023
61 776 €	61 776 €	12 958 €

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

- Constructions

AUGMENTATION VALEURS BRUTES au 31/08/2023	AMORTISSEMENTS CUMULES au 31/08/2023
131 622 €	131 622 €

5.13. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT :

Aucun élément fongible de l'actif circulant ne représente une valeur significative.

5.14. CAPITAUX PROPRES :

En €	31.08.2023	31.08.2022
Capital social	15 394 608 €	15 394 608 €
Ecart de réévaluation	61 776 €	61 776 €
Réserve légale	1 539 461 €	1 539 461 €
Report à nouveau	91 392 127 €	64 808 645 €
Résultat de l'exercice	106 657 408 €	26 583 482 €
Subvention d'investissement	1 027 521 €	900 000 €
Provisions réglementées	26 521 422 €	24 373 945 €
Capitaux propres	242 594 323 €	133 661 917 €

Le capital social est composé de 962 163 actions de nominal 16 € chacune, entièrement libérées.

La réserve de réévaluation incorporée au capital s'élève à 3 809 396 €.

Les variations s'expliquent par l'absence de distribution de dividendes, une subvention et l'augmentation des provisions réglementées.

5.15. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET :

	31-août-23
Prestation de services Export	83 214 K€

5.16. VENTILATION DE L'IMPOT :

	AVANT IMPOT (1)	IMPOT (2)	NET (1)+(2)
- Résultat courant	111 227 K€	- 2 349 K€	108 877 K€
- Résultat exceptionnel	- 2 757 K€	712 K€	- 2 045 K€
- Participation	- 174 K€	- 0 K€	- 174 K€
	108 295 K€	- 1 637 K€	106 657 K€

5.17. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes annuels au 31 août 2023 s'élève à 37 000 € hors taxes.

VI – AUTRES INFORMATIONS

6.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS :

- Contrats de location longue durée
 - Immobilier
 - Matériels et véhicules
- Commandes d'achats engagées
- Caution douane

ENGAGEMENTS	
RECUS	DONNES
	508 K€
	357 K€
	2 152 K€
	450 K€
- K€	3 467 K€

6.2. SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE AU 31 AOUT 2023 :

<u>IMPOT DU SUR :</u>	En k€
Provisions réglementées	
- Amortissements dérogatoires	26 521 K€
TOTAL ACCROISSEMENTS :	26 521 K€
<u>IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :</u>	
Charges non déductibles temporairement	
• à déduire l'année suivante	558 K€
- Participation des salariés	174 K€
- Provision pour risque social	383 K€
• à déduire ultérieurement	
- Provisions pour retraite	855 K€
TOTAL ALLEGEMENTS :	1 413 K€
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE :	25 109 K€

Sur la base d'un taux d'impôt sur les sociétés de 25,83% pour les prochains exercices, il en résulte un accroissement de la dette future d'environ 6 484 K€. Conformément aux principes comptables français, cet accroissement futur d'impôt n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation au passif du bilan.

6.3. CREDIT-BAIL

Néant.

6.4. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS :

Aucune rémunération allouée aux membres :

- des organes d'administration (*) : -
- des organes de direction (*) : -

(*) L'article L225-37-3 du code de commerce ne s'applique pas

6.5. ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPARTS A LA RETRAITE :

Aucun engagement en matière de pensions, compléments de retraite ou indemnités assimilées n'est contracté au profit des dirigeants.

Les droits de l'ensemble des collaborateurs cadres et non-cadres aux indemnités de départ à la retraite sont déterminés par un calcul actuariel selon les hypothèses ci-dessous. Celui-ci détermine le passif social de l'entreprise à l'égard de ses salariés.

Hypothèses de calcul :

Taux d'actualisation	3,80%	Taux de charges sociales	43%
Taux de performance attendu sur placement	3,80%	Type de départ en retraite	volontaire
Augmentation des salaires, net d'inflation	0,80%	Table de mortalité Femme	TGF 05
Inflation Long terme	2%	Table de mortalité Homme	TGH 05

L'âge de départ à la retraite retenu, selon l'année de naissance, est pour les cadres compris entre 65 et 66, pour les non-cadres, entre 62 et 64.

Table de Turnover :

Cadres : de 0,26% (47 ans) à 9,71% (20 ans)

Ouvriers : de 0,13% (54 ans) à 5,62% (20 ans)

Employés : N.A.

Agents de maîtrise : de 0,01% (53 ans) à 3,34% (20 ans)

La réforme des retraites qui a été promulguée en avril 2023 (Loi n° 2023-270 de financement rectificative de la sécurité sociale de 2023) a pour effet de reculer l'âge de départ à la retraite à 64 ans minimum en France. La société a procédé à l'évaluation de l'incidence de la réforme sur le montant de son obligation au 31 août 2023. Celle-ci est non significative.

La "valeur actuelle des droits acquis" par ceux-ci s'élève, au 31 août 2023, à 2 924 K€, montant partiellement couvert par des versements nets capitalisés à un organisme extérieur à hauteur de 2 070 K€.

Au 31 août 2023, une provision de 855 K€ au titre des indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée. Elle représente la partie de l'engagement non couvert par des versements à un organisme extérieur.

Au 31 août 2023, une provision de 747 K€ au titre de l'engagement « médaille du travail FERRERO » a également été comptabilisée.

6.6. VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN ANNUEL :

Ex. 2022/2023	Ouvriers	Employés	Agents de Maitrise	Cadres	Total
Effectif Moyen	386	6	87	51	531

6.7. APPARTENANCE A UN GROUPE :

Les comptes de la société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans ceux de **FERRERO International S.A.**, 16 route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG, Luxembourg.

6.8. INTEGRATION FISCALE

La société FERRERO FRANCE a signé une convention d'intégration fiscale avec sa filiale FERRERO FRANCE COMMERCIALE en date du 17 novembre 2014. A ce titre, Ferrero France est tête de groupe d'intégration fiscale des activités de Ferrero en France.

6.9 COMPTES CONSOLIDES DES ACTIVITES DE FERRERO EN FRANCE

FERRERO FRANCE n'établit pas de comptes consolidés avec sa filiale FERRERO FRANCE COMMERCIALE car elle est elle-même sous le contrôle de FERRERO INTERNATIONAL qui inclut ces deux sociétés françaises dans ses comptes consolidés.



FERRERO FRANCE COMMERCIALE
Société par actions simplifiée au Capital de 13.174.330 €
Siège social : 18 rue Jacques Monod
76130 Mont-Saint-Aignan
803 769 827 R.C.S. Rouen

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf janvier, **FERRERO FRANCE**, société anonyme de droit français au capital de 15 394 608 euros, dont le siège est situé à Mont-Saint-Aignan (76130), 18 rue Jacques Monod, identifiée sous le numéro 602 018 897 RCS ROUEN, titulaire des 1 317 433 actions composant le capital de la société **FERRERO FRANCE COMMERCIALE**, et représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Gaetano ZIZZO.

Monsieur **Nicolas NEYKOV** est appelé comme scrutateur et accepte cette fonction.

Madame **Valérie QUESNEL** assume les fonctions de secrétaire.

La société par actions simplifiée, **PricewaterhouseCoopers Audit** représentée par Monsieur Matthieu AVININ commissaire aux comptes régulièrement convoquée, est absent excusé.

Madame Antonia LEONI et Monsieur Frédéric MINARET, représentants du Comité social et économique sont présents.

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport du Commissaire aux comptes et présentation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023,
- Approbation des comptes clos le 31 août 2023 et quitus aux administrateurs et au Président de leur gestion,
- Approbation des dépenses et charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2023,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et décision à prendre en conformité de l'article L.227-10 du code de commerce,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Nomination d'un nouvel Administrateur,
- Renouvellement du mandat de Président,
- Pouvoirs.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

22 MARS 2024



A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'associée unique rappelle qu'aucune convocation préalable n'est requise conformément à l'article 21 des statuts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration
- et du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022/2023 clos le 31 août 2023,

Approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 38.046.074 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME DECISION

En conséquence de ce qui précède, l'associée unique donne aux administrateurs et au commissaire aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter les bénéfices de l'exercice s'élevant à 38.046.074 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2022/2023	38.046.074 euros
Report à nouveau	9.262 euros

Bénéfice distribuable	38.055.336 euros
<u>Affectation :</u>	
Dividende par action de 28,88 euros	
Soit 28,88 x 1 317 433 actions	38.047.465 euros
A reporter à nouveau	7.871 euros

Cette proposition de dividendes de 38.047.465 euros représente un dividende par action de 28,88 euros. Le dividende sera mis en paiement avant fin février 2024.

Nous vous rappelons que les dividendes payés au titre des résultats des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende versé par action (€)</u>
2019/2020	13,21
2020/2021	17,75
2021/2022	78,26

CINQUIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du C.G.I., la somme réintégrée dans les bases imposables de l'exercice 2022/2023 au titre des amortissements et loyers des voitures de tourisme est de 816.962 €. L'impôt correspondant s'est élevé à 210.980 €.

SIXIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, l'associée unique prend acte de l'absence de convention conclue au cours de l'exercice écoulé.

- L'associée unique prend également acte de la poursuite du contrat de distribution « distribution agreement » initialement conclu entre Ferrero France et la société FERRERO TRADING LUX SA le 12 mai 2015, transféré à Ferrero France Commerciale le 1^{er} septembre 2015 et dont l'exécution s'est poursuivie en 2022/2023. Ferrero France Commerciale et Ferrero Trading Lux ont signé le 1er mars 2018 un addendum au contrat de distribution qui les lie, et en vertu duquel depuis cette date Ferrero France Commerciale distribue les produits DELACRE sur le marché français métropolitain ainsi que Monaco.

SEPTIEME DECISION

L'associée unique constate que les mandats d'administrateurs viennent à expiration ce jour.

Elle renouvelle, pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de la décision statuant sur les comptes de l'exercice 2023/2024 clos le 31 août 2024, les mandats de Messieurs Nicolas NEYKOV, Pierfrancesco BARBERIS et Cristiano SANTARELLI.

Messieurs Nicolas NEYKOV, Pierfrancesco BARBERIS et Cristiano SANTARELLI ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ce renouvellement de mandat et qu'ils n'exerçaient aucune fonction incompatible et n'étaient frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

SEPTIEME DECISION

L'associée unique décide de nommer en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Simon BOULANGER, à compter de l'issue de la décision de l'Associée unique et pour une durée d'une année prenant fin à l'issue de la décision de l'Associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024 : Monsieur Cédric LEPORTIER demeurant 203 rue Fondeville - 76230 Bois-Guillaume.

Monsieur Cédric LEPORTIER a fait savoir par avance qu'il accepte ce mandat et qu'il n'exerce aucune fonction incompatible et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Il est par ailleurs précisé que Monsieur Cédric LEPORTIER conserve son contrat de travail de Directeur Commercial au sein de la société FERRERO FRANCE COMMERCIALE. Monsieur Cédric LEPORTIER est placé à ce titre, sous l'autorité hiérarchique de Monsieur Nicolas NEYKOV.

NEUVIEME DECISION

L'associée unique renouvelle le mandat de Président de Monsieur Nicolas NEYKOV, pour une période d'une année qui prendra fin à l'issue de la décision de l'associée unique se prononçant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024.

Monsieur Nicolas NEYKOV a fait savoir par avance qu'il acceptait ce renouvellement de mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction incompatible et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

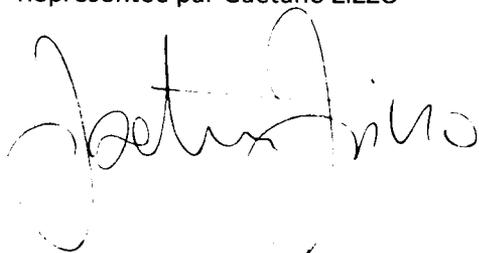
DIXIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et toutes formalités nécessaires.

Procès-verbal établi le 29 janvier 2024.

FERRERO FRANCE

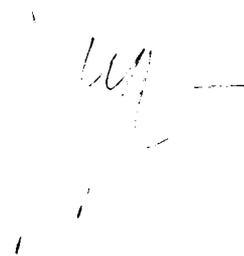
Représentée par Gaetano ZIZZO



certifié conforme

Un scrutateur

Nicolas NEYKOV





certifié conforme

FERRERO FRANCE COMMERCIALE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 août 2023)

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

22 MARS 2024





Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 août 2023)

A l'Associé unique
FERRERO FRANCE COMMERCIALE
18 Rue Jacques Monod
76130 MONT ST AIGNAN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FERRERO FRANCE COMMERCIALE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 13 décembre 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Itto El Hariri

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS FERRERO FRANCE COMMERCIALE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 18 Rue Jacques Monod 76130 MONT SAINT AIGNAN Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 8 0 3 7 6 9 8 2 7 0 0 0 1 2Néant *

				Exercice N clos le, <u>31082023</u>		N-1 <u>31082022</u>	
				Net 3		Net 4	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC			
		CX		CQ			
		AF	34 399 758	AG	33 972 341	427 416	629 874
		AH	3 809 396	AI	3 809 396		
		AJ	37 405	AK		37 405	298 113
		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	1 462 467	AO	727 258	735 209	766 100
		AP	17 640 366	AQ	10 234 362	7 406 003	6 928 458
		AR	3 084 332	AS	2 003 159	1 081 173	973 753
		AT	4 353 997	AU	2 511 995	1 842 001	486 691
		AV	308 260	AW		308 260	2 063 695
		AX		AY			23 062
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS		CT			
		CU		CV			
		BB		BC			
		BD	9 122	BE		9 122	9 122
		BF		BG			
		BH	757 317	BI		757 317	697 844
TOTAL (II)		BJ	65 862 422	BK	53 258 512	12 603 909	12 876 716
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	3 407 053	BM	334 809	3 072 244	3 078 483
		BN		BO			
		BP		BQ			
		BR	125 721 193	BS	779 572	124 941 620	123 099 548
		BT		BU			
	CRÉANCES	BV	384 665	BW		384 665	65 400
		BX	223 843 855	BY	254 129	223 589 725	237 823 038
		BZ	98 055 875	CA		98 055 875	209 487 478
	DIVERS	CB		CC			
		CD		CE			
CF		683 852	CG		683 852	2 385 096	
Comptes de régularisation	CH	714 570	CI		714 570	816 501	
	TOTAL (III)		CJ	452 811 067	CK	1 368 511	451 442 556
	(IV)	CW					
	(V)	CM					
	(VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	518 673 489	IA	54 627 023	464 046 466	589 632 265
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS FERRERO FRANCE COMMERCIALE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 13 174 330 ..)	DA	13 174 330	13 174 330	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	9 395 779	9 395 779	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 317 433	1 317 433	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	9 261	2 864 709	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	38 046 074	100 246 858	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	2 845 232	2 945 811	
	TOTAL (I)	DL	64 788 110	129 944 922	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	19 082 537	25 084 742	
	Provisions pour charges	DQ	10 090 495	19 453 801	
	TOTAL (III)	DR	29 173 033	44 538 544	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	686	3 851	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	26 732 293	24 616 642	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	286 346 130	258 169 528	
	Dettes fiscales et sociales	DY	38 228 017	36 762 599	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	273 987	174 241	
Autres dettes	EA	15 685 480	92 232 818		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 818 725	3 189 117	
	TOTAL (IV)	EC	370 085 322	415 148 798	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	464 046 466	589 632 265	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	338 554 092	383 319 364		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS FERRERO FRANCE COMMERCIALE		Exercice N		Exercice (N - 1)
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC
	Production vendue { biens * services *}	FD	FE	FF
		FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL
Production stockée*			FM	
Production immobilisée*			FN	
Subventions d'exploitation			FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
Autres produits (1) (11)			FQ	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
Variation de stock (marchandises)*			FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnement (y compris droits de douane)*			FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
Salaires et traitements*			FY	
Charges sociales (10)			FZ	
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*}		GA	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
Autres charges (12)			GE	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM	
	Différences positives de change		GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO	
		Total des produits financiers (V)	GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	
	Différences négatives de change		GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT	
		Total des charges financières (VI)	GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	

Désignation de l'entreprise <u>SAS FERRERO FRANCE COMMERCIALE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	115 420 199
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	9 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	662 203
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	671 703
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	4 090 706
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	91 300
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	561 623
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	4 743 630
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(4 071 927)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	8 649 748	14 332 010
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	9 884 936	8 092 589
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 542 178 638
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 504 132 564
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	38 046 074
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	2 833 099
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	17 956
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	324 863
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges		A1	276 132
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes et pénalités fiscalement non déductibles			12 829	
Pénalités logistiques			4 077 876	
Valeur Comptable des Eléments d'Actifs Cédés			91 300	
Produits de cession d'actifs				9 500
Amortissements Dérogatoires			561 623	662 203
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

FERRERO FRANCE COMMERCIALE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS **EXERCICE CLOS 31.08.2023**

I. PRINCIPES GENERAUX

Les états de synthèse de notre société ont été établis conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les comptes annuels sont établis en conformité du règlement ANC N° 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan et le compte de résultat qui vous sont soumis se présentent sous une forme identique à celle de l'exercice précédent.

II. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

2.1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE :

Aucun élément non récurrent n'est à signaler.

2.2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Aucun élément significatif post clôture n'est à signaler.

III – CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

IV – METHODES D’EVALUATION

4.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Les frais de développements internes sont directement passés en charges.

Les logiciels et frais de développement informatiques achetés, répondant à la définition d’un actif, sont immobilisés et amortis :

- sur 3 à 8 ans comptablement
- sur 12 mois fiscalement.

Le complément d’amortissement est constaté en amortissement dérogatoire.

Le fonds commercial figurant à l’actif, sans avoir été acquis, par l’effet de la réévaluation légale de 1976 est entièrement amorti.

4.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

4.2.1. VALEURS BRUTES :

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d’acquisition ou au prix de revient industriel sans incorporation de frais financiers.

Les immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ont fait l’objet d’une réévaluation.

4.2.2. AMORTISSEMENTS :

Tous les biens y ouvrant droit font l’objet d’un amortissement linéaire sur leurs durées d’utilité. Ce mode d’amortissement est considéré comme l’amortissement comptable.

Conformément à la doctrine administrative 4 A-13-05 du 30 décembre 2005, des amortissements dérogatoires sont comptabilisés afin de bénéficier de l’avantage fiscal accordé. De ce fait, les éléments « Structure » continuent de bénéficier d’un amortissement fiscal sur la durée d’usage généralement admise.

Les « Composants » sont, quant à eux, amortis économiquement et fiscalement sur leur durée d’utilité bornée, le cas échéant, à la durée d’utilité résiduelle du bien principal.

Les principales durées d’utilités retenues sont :

Constructions :	50 ans pour la structure 10 – 20 ans pour les composants
Installations techniques, Matériel et outillage industriel :	8 à 30 ans
Matériel de transport :	4 ans
Matériel de bureau et informatique :	5 à 8 ans
Mobilier :	8 ans

4.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur valeur historique d'acquisition.

4.4. STOCKS :

Les articles de conditionnement regroupés sous le chapitre matières premières et emballages, sont évalués au coût moyen pondéré.

Les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût moyen pondéré des achats correspondant aux quantités restant en stocks.

Conformément à la préconisation du CNCC, les matières premières et articles de conditionnement ne sont dépréciés que s'il s'avère que le coût de revient du produit fini auquel elles sont incorporées est supérieur à son prix de vente probable.

Au 31/08/2023, la valeur comptable globale des stocks s'élève à 128 013 865 Euros.

La valeur nette comptable par catégorie se détaille (en Euros) :

Matières premières et approvisionnements	3 072 244
Produits intermédiaires et finis	124 941 621
	128 013 865

Sont dépréciés à 100 % les stocks inutilisables.

4.5. CREANCES ET DETTES :

Les créances clients sont portées au bilan lorsque le transfert de propriété est réalisé.

Les créances sont inscrites à l'actif pour leur valeur nominale. Le cas échéant, des provisions sont constituées pour les ramener à leur valeur estimée de recouvrement.

Les créances et dettes en monnaies étrangères, si existantes, sont valorisées aux cours officiels du 31 août 2023.

Les charges à payer sont comptabilisées pour leur montant hors taxes, à l'exception des factures non parvenues.

4.6. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS :

Les valeurs mobilières de placements sont inscrites à l'actif à leur coût d'achat. Le cas échéant, des provisions sont constituées si la valeur de fin de période est inférieure au coût d'achat.

Aucune valeur inscrite à l'actif au titre des valeurs mobilières de placements au 31 Août 2023.

4.7. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir les risques et charges au titre d'événements survenus avant la date de clôture, s'il est probable que les obligations afférentes provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie.

Les engagements au titre de la médaille du travail sont provisionnés dans les comptes sociaux.

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision pour indemnité de fin de carrière pour la partie non couverte par des versements à un organisme extérieur et figurent en engagement hors bilan pour la partie couverte (cf. 6.6).

La provision pour indemnité de fin de carrière se calcule comme le montant de l'indemnité qui sera due si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

Les calculs intègrent principalement les hypothèses ci-dessous (détails au paragraphe 6.6) :

Une hypothèse de date de départ en retraite en fonction de l'année de naissance
Des hypothèses d'augmentation de salaire (incluant le taux d'inflation)
Une hypothèse de taux de rotation du personnel
Un taux d'actualisation financière
Une hypothèse de taux de charges sociales
Ces évaluations sont effectuées tous les ans.

La convention collective en vigueur :
à compter du 1er juin 2013 : « CCN 5 branches Industries Alimentaires Diverses ».

V – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS :

Tableau n° 2054 (ci-joint).

5.2. AMORTISSEMENTS :

Tableau n° 2055 (ci-joint).

5.3. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN :

Tableau n° 2056 (ci-joint).

L'application de l'article 531-2/4 du PCG sur l'état des provisions pour risques et charges donne lieu aux compléments d'informations suivants :

Annexe au tableau n° 2056 des PROVISIONS

RUBRIQUES	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISE PROVISIONS (provisions utilisées)	REPRISE PROVISIONS (devenues sans objet)	FIN EXERCICE
Provisions pour risques	25 085 K€	14 771 K€	17 354 K€	3 420 K€	19 083 K€ ⁽¹⁾
Provisions pour charges	19 454 K€	4 044 K€	13 235 K€	172 K€	10 090 K€ ⁽²⁾
	44 539 K€	18 815 K€	30 589 K€	3 592 K€	29 173 K€

(1) Dont 8 903 K€ de litiges commerciaux clients.

(2) Dont 2 286 K€ de provision départ retraite, 1 472 K€ de provision médaille du travail.

5.4. DETAIL DU POSTE PROVISIONS REGLEMENTEES :

	31-août-23
Amortissements dérogatoires	2 845 K€

5.5. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES :

Tableau n° 2057 (ci-joint).

5.6. CREANCES ET DETTES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE :

Au 31/08/2023, il n'y a pas de créances ou dettes représentées par des effets de commerce.

5.7. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES :

	31-août-23
Créances Clients et comptes rattachés	11 660 K€
Autres Créances	67 263 K€
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	154 631 K€
Autres Dettes	3 052 K€

5.8. DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER :

PRODUITS A RECEVOIR	31-août-23
Autres créances – Factures à établir	11 030 K€
Autres créances – Ristournes Publicité & Clients	3 184 K€
Autres créances (Organismes sociaux – Etat)	458 K€
Intérêts financiers à recevoir	13 K€

CHARGES A PAYER	31-août-23
Fournisseurs – Factures à recevoir	172 098 K€
Autres dettes (Clients – Charges à payer)	6 630 K€
Autres - Organismes sociaux / Personnel / Etat	28 131 K€
Intérêts financiers à payer	844 K€

5.9. DETAIL DES CHARGES ET DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	31-août-23
Publicité - Marketing	27 K€
Locations et Entretien	142 K€
Frais Généraux Divers	545 K€

PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	31-août-23
Livraisons en transit	2 819 K€

5.10. REEVALUATION LEGALE DE 1976 :

Immobilisations non amortissables :

	AUGMENTATION VALEURS BRUTES	ECART DE REEVALUATION	VALEUR D'ORIGINE DES BIENS REEVALUES
- Fonds commercial	3 809 396 €	3 809 396 €	1 829 €

5.11. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT :

Aucun élément fongible de l'actif circulant au 31.08.2023

5.12. CAPITAUX PROPRES :

En €	31.08.2023	31.08.2022
Capital social	13.174.330 €	13.174.330 €
Prime d'émission	9.395.779 €	9.395.779 €
Réserve légale	1.317.433 €	1.317.433 €
Report à nouveau	9.262 €	2.864.709 €
Résultat de l'exercice	38.046.074 €	100.246.859 €
Provisions réglementées	2.845.232 €	2.945.812 €
Capitaux propres	64.788.110 €	129.944.923 €

Le capital social est composé de 1 317 433 actions de nominal 10 € chacune, entièrement libérées suite à l'émission de 1 316 333 actions nouvelles de 10 € chacune, attribuées en totalité à l'associé unique FERRERO FRANCE, en conséquence de l'apport partiel d'actif réalisé en date du 1er septembre 2015.

La prime d'émission d'un montant de 9 395 779 € est constituée par :

- La différence entre la valeur nette comptable des biens apportés au 31 août 2015 soit 35 920 000 € de la branche d'activité apportée et la valeur nominale des actions créées par la société FERRERO FRANCE COMMERCIALE au titre de l'augmentation de capital ci-dessus
- L'imputation des provisions réglementées liées à l'activité apportée par FERRERO FRANCE au 31 août 2015 d'une valeur de 13 389 891 € pour les reconstituer dans les comptes de FERRERO FRANCE COMMERCIALE.

La variation des capitaux propres s'explique par la distribution de dividendes, et la diminution des provisions réglementées.

5.13. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET :

La société a réalisé la totalité de son chiffre d'affaires en France.

5.14. VENTILATION DE L'IMPOT :

	AVANT IMPOT (1)		IMPOT (2)		NET (1)+(2)
- Résultat courant	60 652 686 €	-	12 533 551 €		48 119 134 €
- Résultat exceptionnel	- 4 071 927 €		716 860 €	-	3 355 067 €
- Participation	- 8 649 748 €		1 931 755 €	-	6 717 994 €
	47 931 010 €	-	9 884 936 €		38 046 074 €

5.15. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes annuels au 31 août 2023 s'élève à 120 000 € hors taxes.

VI – AUTRES INFORMATIONS

6.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS :

- Contrats de location longue durée :
 - Immobilier
 - Matériels et véhicules
- Contrats de sponsoring
- Commandes d'achats engagées

ENGAGEMENTS	
RECUS	DONNES
	2 488 K€
	2 988 K€
	296 K€
	4 195 K€
0 K€	9 967 K€

6.2. SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE AU 31 AOUT 2023 :

<u>IMPOT DU SUR :</u>	En k€
Provisions réglementaires	
- Amortissements dérogatoires	2 845 K€
TOTAL ACCROISSEMENTS :	2 845 K€
<u>IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :</u>	
Charges non déductibles temporairement	
• à déduire l'année suivante	
- Participation des salariés	6 421 K€
- Contribution Sociale de Solidarité	1 314 K€
- Provision pour risque commercial	525 K€
- Provision pour risque social	5 059 K€
• à déduire ultérieurement	
- Provisions pour retraite	2 286 K€
TOTAL ALLEGEMENTS :	15 605 K€
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE :	- 12.760 K€

Sur la base d'un taux d'impôt sur les sociétés de 25,75% pour les prochains exercices, il en résulte un allègement de la dette future d'environ 3 286 K€. Conformément aux principes comptables français, cet allègement futur d'impôt n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation au bilan.

6.3. CREDIT-BAIL :

Néant

6.4. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS :

Néant

6.5. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS :

Aucune rémunération allouée aux membres :

- des organes d'administration (*) : -
- des organes de direction (*) : -

(*) L'article L225-37-3 du code de commerce ne s'applique pas

6.6. ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPARTS A LA RETRAITE :

Aucun engagement en matière de pensions, compléments de retraite ou indemnités assimilées n'est contracté au profit des dirigeants.

Les droits de l'ensemble des collaborateurs cadres et non-cadres aux indemnités de départ à la retraite sont déterminés par un calcul actuariel selon les hypothèses ci-dessous. Celui-ci détermine le passif social de l'entreprise à l'égard de ses salariés.

Hypothèses de calcul :

Taux d'actualisation	3,80%	Taux de charges sociales	46%
Taux de performance attendu sur placement	3,80%	Type de départ en retraite	volontaire
Augmentation des salaires, net d'inflation	0,80%	Table de mortalité Femme	TGF 05
Inflation Long terme	2%	Table de mortalité Homme	TGH 05

L'âge de départ à la retraite retenu, selon l'année de naissance, est pour les cadres compris entre 65 et 66, pour les non-cadres, entre 62 et 64.

Table de Turnover :

Cadres : de 0,15% (54 ans) à 9,32% (20 ans)
Ouvriers : N.A.
Employés : de 0,73% (54 ans) à 13,35% (20 ans)
Agents de maîtrise : de 0,04% (48 ans) à 20,27% (20 ans)

La réforme des retraites qui a été promulguée en avril 2023 (Loi n° 2023-270 de financement rectificative de la sécurité sociale de 2023) a pour effet de reculer l'âge de départ à la retraite à 64 ans minimum en France. La société a procédé à l'évaluation de l'incidence de la réforme sur le montant de son obligation au 31 août 2023. Celle-ci est non significative.

La "valeur actuelle des droits acquis" par ceux-ci s'élève, au 31 août 2023, à 10 409 K€, montant partiellement couvert par des versements nets capitalisés à un organisme extérieur à hauteur de 8 122 K€.

Au 31 août 2023, une provision de 2 286 K€ au titre des indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée. Elle représente la partie de l'engagement non couvert par des versements à un organisme extérieur.

Au 31 août 2023, une provision de 1 472 K€ au titre de l'engagement « médaille du travail FERRERO » a également été comptabilisée.

6.7. VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN ANNUEL 2022-2023 :

Ex. 2022/2023	Ouvriers	Employés	Agents de Maitrise	Cadres	Total
Effectif Moyen	7	317	277	321	922

6.8. APPARTENANCE A UN GROUPE :

Les comptes de la société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans ceux de **FERRERO International S.A.**, 16 route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG, Luxembourg.

6.9. INTEGRATION FISCALE

La société FERRERO FRANCE COMMERCIALE a signé une convention d'intégration fiscale avec sa société mère FERRERO FRANCE en date du 17 novembre 2014. A ce titre, Ferrero France est tête de groupe d'intégration fiscale des activités de Ferrero en France.



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS FERRERO FRANCE COMMERCIALE										Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations									
		TOTAL I				1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9										
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	43 740 902	KE		KF									53 791	
CORPORELLES	Terrains				KG	1 462 467	KH		KI										
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	4 404 007	KK		KL									852
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	900 957	KN		KO									186 945
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	11 321 992	KQ		KR									82 944
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	2 802 544	KT		KU									153 143
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX									
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA									
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	5 479 206	LC		LD									716 578
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG									
	Immobilisations corporelles en cours				LH	2 063 695	LI		LJ										177 898
	Avances et acomptes				LK	23 062	LL		LM										
	TOTAL III				LN	28 457 934	LO		LP										1 318 363
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T									
		Autres participations				8U		8V		8W									
Autres titres immobilisés				IP	9 122	IR		IS											
Prêts et autres immobilisations financières				IT	697 844	IU		IV									190 995		
TOTAL IV				LQ	706 966	LR		LS									190 995		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	72 905 803	ØH		ØJ										1 563 149	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4							
						1		2											
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		DØ		D7								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	29 624	LV	5 518 509	LW	38 246 559	IX	38 246 559							
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	1 462 467	LZ	1 462 467							
	Constructions	Sur sol propre		IQ	(129 102)	MA		MB	4 533 962	MC	4 533 962								
		Sur sol d'autrui		IR	(396 936)	MD	61 744	ME	1 423 095	MF	1 423 095								
	Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS	(289 048)	MG	10 677	MH	11 683 307	MI	11 683 307								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	(151 895)	MJ	23 250	MK	3 084 332	ML	3 084 332							
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO								
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR								
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	(1 019 038)	MS	2 860 825	MT	4 353 997	MU	4 353 997							
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX									
	Immobilisations corporelles en cours				MY	1 933 334	MZ		NA	308 260	NB	308 260							
Avances et acomptes				NC	23 062	ND		NE		NF									
TOTAL III				IY	(29 624)	NG	2 956 498	NH	26 849 423	NI	26 849 423								
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW								
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ								
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C	9 122	2D	9 122							
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	131 522	2F	757 317	2G	757 317							
	TOTAL IV				I3		NJ	131 522	NK	766 439	2H	766 439							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	8 606 530	ØL	65 862 422	ØM	65 862 422								

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS FERRERO FRANCE COMMERCIALE</u>											Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE	3 809 396	RF		RI		RJ			3 809 396				
Autres immobilisations incorporelles		PE	39 003 518	PF	448 536	PG	5 479 713	PH			33 972 341				
TOTAL I		RK	42 812 914	RM	448 536	RN	5 479 713	RO			37 781 737				
Terrains		PI	696 367	PJ	30 891	PK		PL			727 258				
Constructions	Sur sol propre	PM	1 524 356	PN	87 309	PO		PQ			1 611 666				
	Sur sol d'autrui	PR	898 407	PS	63 468	PT	60 118	PU			901 757				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	7 275 735	PW	451 341	PX	6 138	PY			7 720 938				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 828 791	QA	181 066	QB	6 698	QC			2 003 159				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 992 514	QM	350 519	QN	2 831 039	QO			2 511 995				
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
	TOTAL II	QU	17 216 172	QV	1 164 596	QW	2 903 994	QX			15 476 775				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	60 029 087	ØP	1 613 133	ØQ	8 383 708	ØR			53 258 512				
CADRE B															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6	218 833	P7		P8		P9	398 936	Q1	(180 103)	
TOTAL I	RW		RX		RY	218 833	RZ		SB		SC	398 936	SD	(180 103)	
Terrains	Q2	10 671	Q3		Q4		Q5	12 315	Q6		Q7		Q8	(1 643)	
Constructions	Sur sol propre	Q9	94 129	R1		R2		R3	1	R4		R5		R6	94 127
	Sur sol d'autrui	R7	2 361	R8		R9		S1	8 152	S2		S3		S4	(5 791)
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	10 499	S6		S7		S8	21 186	S9		T1		T2	(10 687)
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	87 005	T5		T6		T7	128 486	T8		T9	(41 480)
	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	4 163	V7	133 959	V8		V9	1 201	W1	91 923	W2		W3	44 999
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2	121 825	X3	220 965	X4		X5	42 857	X6	220 409	X7		X8	79 524	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL						NM						NO		
TOTAL III	NP	121 825	NQ	220 965	NR	218 833	NS	42 857	NT	220 409	NU	398 936	NV	(100 579)	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	561 623		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	662 203		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	(100 579)			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS FERRERO FRANCE COMMERCIALENéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	2 945 811	TM	561 623	TN	662 203	TO	2 845 232
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	2 945 811	TS	561 623	TT	662 203	TU	2 845 232
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	22 041 541	4B	9 712 516	4C	17 730 370	4D	14 023 687
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4 385 032	4Y	1 112 972	4Z	1 739 379	5A	3 758 625
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	18 111 969	5W	7 989 824	5X	14 711 073	5Y	11 390 720
	TOTAL II	5Z	44 538 544	TV	18 815 313	TW	34 180 824	TX	29 173 033
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	10 355 361	6P	10 355 361	6R	19 596 341	6S	1 114 381
	Sur comptes clients	6T	244 576	6U	10 719	6V	1 166	6W	254 129
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	10 599 937	TY	10 366 081	TZ	19 597 507	UA	1 368 511	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	58 084 293	UB	29 743 018	UC	54 440 535	UD	33 386 776	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	19 940 415	UF	44 537 352			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	561 623	UK	662 203			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	757 317	UV	195 693	UW	561 624				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	276 655		276 655						
	Autres créances clients	UX	223 567 200		223 567 200						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	9 814		9 814						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	237 183		237 183						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 392 259		15 392 259					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	220 763		220 763					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	67 262 660		67 262 660						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	14 933 195		14 933 195						
	Charges constatées d'avance	VS	714 570		714 570						
	TOTAUX		VT	323 371 619	VU	322 809 994	VV	561 624			
RENOVOIS	(1) Montant des	VD									
	- Prêts accordés en cours d'exercice	VE									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	686		686						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	26 732 293		4 192 631		22 539 662				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	286 346 130		286 346 130						
Personnel et comptes rattachés		8C	26 223 488		17 231 920		2 570 788			6 420 780	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 231 108		6 231 108						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 938 403		4 938 403						
	Obligations cautionnées	VX									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	835 017		835 017						
		8J	273 987		273 987						
Groupe et associés (2)		VI	3 052 291		3 052 291						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	12 633 189		12 633 189						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	2 818 725		2 818 725						
TOTAUX		VY	370 085 322	VZ	338 554 092		25 110 450			6 420 780	
RENOVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certificate Of Completion

Envelope Id: 6480D354AE754142B52A98BE165BFC48

Status: Completed

Subject: Complétez l'enveloppe avec DocuSign : 2023.12.13 - FFC - SU Glaces - Attestations Egalim 3 - Ex...

Source Envelope:

Document Pages: 166

Signatures: 17

Envelope Originator:

Certificate Pages: 2

Initials: 0

Ewa Houget

AutoNav: Enabled

63 Rue de Villiers

Envelopeld Stamping: Disabled

Neuilly sur Seine, Neuilly sur Seine 92208

Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris

ewa.houget@pwc.com

IP Address: 62.23.168.70

Record Tracking

Status: Original

Holder: Ewa Houget

Location: DocuSign

12/13/2023 9:43:44 AM

ewa.houget@pwc.com

Signer Events

Itto El Hariri

itto.el.hariri@pwc.com

Partner

PricewaterhouseCoopers Audit

Security Level: Email, Account Authentication (None), Digital Certificate

Signature



Signature Adoption: Uploaded Signature Image

Using IP Address: 62.23.168.70

Timestamp

Sent: 12/13/2023 10:06:51 AM

Resent: 12/13/2023 10:26:12 AM

Resent: 12/13/2023 10:34:44 AM

Viewed: 12/13/2023 10:49:35 AM

Signed: 12/13/2023 10:49:35 AM

Signature Provider Details:

Signature Type: DocuSign Protect & Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E) Signature Provider Location: https://ps-ws.dsf.docusign.net/ds-server/s/nowauth/psm/tsp/sign

Signature Issuer: DocuSign Cloud Signing CA - S11

Authentication: SMS (+33 6 75 75 60 21)

Electronic Record and Signature Disclosure:

Not Offered via DocuSign

In Person Signer Events

Signature

Timestamp

Editor Delivery Events

Status

Timestamp

Agent Delivery Events

Status

Timestamp

Intermediary Delivery Events

Status

Timestamp

Certified Delivery Events

Status

Timestamp

Carbon Copy Events

Status

Timestamp

Matthieu Avinin

matthieu.avinin@pwc.com

Security Level: Email, Account Authentication (None), Digital Certificate

COPIED

Sent: 12/13/2023 10:49:40 AM

Electronic Record and Signature Disclosure:

Not Offered via DocuSign

Coline HULO

coline.hulo@pwc.com

Security Level: Email, Account Authentication (None), Digital Certificate

COPIED

Sent: 12/13/2023 10:49:42 AM

Viewed: 12/13/2023 11:00:23 AM

Electronic Record and Signature Disclosure:

Not Offered via DocuSign

Witness Events

Signature

Timestamp

Notary Events**Signature****Timestamp****Envelope Summary Events****Status****Timestamps**

Envelope Sent

Hashed/Encrypted

12/13/2023 10:06:51 AM

Envelope Updated

Security Checked

12/13/2023 10:25:53 AM

Envelope Updated

Security Checked

12/13/2023 10:25:53 AM

Certified Delivered

Security Checked

12/13/2023 10:49:35 AM

Signing Complete

Security Checked

12/13/2023 10:49:35 AM

Completed

Security Checked

12/13/2023 10:49:42 AM

Payment Events**Status****Timestamps**